

Enquête sur la structure de la forêt privée

► Présentation de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée est une enquête statistique menée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

La forêt privée est définie par opposition à la forêt relevant du régime forestier, c'est-à-dire la forêt appartenant à l'État, aux collectivités territoriales et à certains établissements publics. La forêt privée comprend donc la forêt appartenant aux personnes physiques ou morales privées et aux organismes publics hors régime forestier.

La gestion de la forêt représente un enjeu économique, environnemental et sociétal important, qui n'a fait que s'accroître au cours des années récentes, avec des défis tels que l'accroissement de la récolte de bois, la préservation de la biodiversité, la diversification des activités rurales, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.

Les trois-quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires privés.

L'enquête sur la structure de la forêt privée française a été réalisée en 1999 et en 2012. Elle a une **représentativité régionale de la superficie en forêt privée**.

Elle vise essentiellement à **décrire des « profils types » de propriétaires** selon différents critères (région, nature juridique...), et non à quantifier précisément les superficies forestières ou le nombre de propriétaire ayant certaines caractéristiques. Elle permet ainsi d'examiner le comportement des propriétaires forestiers privés par rapport aux aspects économiques (production de bois), sociaux (emplois, loisirs) et environnementaux. Elle vise à identifier les facteurs de blocage et les mesures susceptibles d'accroître la mobilisation du bois.

La comparaison entre les deux enquêtes 1999 et 2012 permet de mesurer les évolutions structurelles de la propriété forestière privée et les caractéristiques des propriétaires (catégorie juridique, taille des propriétés, morcellement, origine de la propriété...).

► Base de sondage et champ de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée est une enquête statistique par sondage.

Base de sondage

La base de sondage est le cadastre français arrêté au 31/12/1998 pour l'enquête 1999 et au 31/12/2009 pour l'enquête 2012.

Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées au centre des impôts par leur propriétaire. Pour les besoins de l'enquête, la propriété a été définie par l'ensemble des surfaces détenues dans un département par soit une personne physique en indivision, soit une personne physique en copropriété, soit une personne physique en propriété seule, ou soit une personne morale. Le cadastre recensait ainsi en 2009 près de 3,5 millions de propriétaires au total, dont plus d'un million ayant 1 hectare et plus de forêt dans un même département, représentant au total 8,3 millions d'hectares de forêt.

Cette base de sondage n'est pas entièrement exhaustive, puisque qu'elle est déclarative, certaines surfaces en forêt pouvant ne pas être déclarées comme telle par leur propriétaire, et que le cadastre est imparfaitement mis à jour (retard dans la prise en compte des déclarations de changement). Elle permet cependant de donner une très bonne représentation de l'ensemble des types de propriétaires forestiers, ce qui répond aux objectifs de l'enquête. Malgré ces imperfections, le cadastre donne une information sur le nombre de propriétaires et sur la surface

détenue par ces propriétaires.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête ne concerne que les propriétaires possédant 1 hectare et plus de forêt dans un même département.

Le plan de sondage a été élaboré à partir de trois critères de stratification, le département, la catégorie juridique (personne physique ou morale) et la taille de la surface forestière en propriété.

L'enquête 1999 ne concerne que les propriétaires de forêt située en métropole : l'échantillon de 6 580 propriétaires de forêt est représentatif de l'ensemble de la surface forestière privée en métropole.

L'enquête 2012 concerne la forêt métropolitaine, avec un échantillon de 5 450 propriétaires de forêt représentatif de l'ensemble de la surface forestière privée en métropole, ainsi que la forêt de trois Dom, Guadeloupe, Martinique et Réunion, avec des échantillons (respectivement 143, 131 et 140 propriétaires), représentatifs de la forêt privée de chacun de ces trois départements.

► Période de référence

L'enquête 1999 a été réalisée de septembre à décembre 1999, celle de 2012 de janvier à mars 2013.

► Statut de l'enquête et secret statistique

L'enquête sur la structure de la forêt privée est une enquête statistique obligatoire couverte par les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 juin 1951 modifiée relative au secret statistique.

L'enquête 1999 porte le Visa n°99X083AG du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre chargé de l'Économie valable pour l'année 1999.

L'enquête 2012 porte le Visa n°2012X094AG du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du Ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, valable pour la période 2012-2013.

Modalité de collecte de l'information

La collecte des informations a été réalisée sur le terrain par des enquêteurs, en entretien en face à face au domicile du propriétaire.

Les propriétaires résidents à l'étranger, et ne pouvant se déplacer sur le territoire national pour répondre à l'enquête, ont été interrogés par courrier, à partir d'un questionnaire simplifié. Ils représentent moins de 0,5% des propriétaires de l'échantillon.

Après saisie, puis contrôle des données conjointement par les services statistiques régionaux et le SSP, il est procédé à une estimation centralisée du questionnaire pour les non-réponses partielles (peu de cas concernés) selon la méthode par imputation « hot deck ». Enfin, les coefficients d'extrapolation sont ré-ajustés lorsque cela est nécessaire : le taux de non réponse à l'enquête (propriétaire injoignable, refus) est de l'ordre de 5% des propriétaires.

Contenu des enquêtes

Les données collectées ne portent que sur la propriété forestière située dans le département pour lequel le propriétaire a été enquêté.

Une partie des questions sont communes aux deux enquêtes 1999 et 2012, et permettent de mesurer des évolutions. Les questionnaires 1999 et 2012 ont cependant des différences, liées à de nouveaux thèmes ayant émergé en 2012, ou à de nouveaux éclairages de thèmes déjà existants en 1999.

Les deux enquêtes 1999 et 2012 décrivent les thèmes suivants :

- les caractéristiques physiques de la propriété : nature juridique du propriétaire, résidence,

époque d'acquisition, origine de la propriété, évolution des surfaces des propriétaires enquêtés (enquête 1999 : évolution 1980-1999, enquête 2012 : évolution 2002-2012), surface forestière, morcellement.

- des indicateurs de comportement et de mode de gestion des propriétaires pratiqués par les propriétaires : temps passé en forêt, insertion dans les circuits de développement, type de peuplement forestier, la main d'œuvre ayant travaillé directement sur la propriété, volumes de bois récoltés, leur destination (vente ou autoconsommation) et modalités des ventes, accueil du public et récolte de menus produits, situation au regard de la chasse, dégâts de gibier et les protections.

Les questions nouvelles en 2012 portent sur :

-des questions qualitatives d'opinion du propriétaire concernant les raisons de souhaiter vendre une parcelle, ses attentes vis-à-vis de sa forêt, la façon dont il considère son potentiel de production de bois

-les outils de développement forestier, qui ont été développés, avec notamment des questions concernant les documents de gestion

-les coupes et travaux effectués au cours des cinq dernières années, ainsi que ceux prévus au cours des cinq prochaines années (en 1999, n'étaient demandées que les prévisions de travaux au cours des cinq prochaines années)

-des pratiques forestières environnementales

-les aides fiscales pour la forêt

-l'assurance de la propriété forestière

Le questionnaire des Dom a été adapté afin de tenir compte des spécificités de la forêt privée :

-absence de filière bois et d'organisations professionnelles (pas de groupement forestier, de coopérative forestière, de centre régional de la propriété forestière, de documents de gestion forestière...)

-pas de problématique sur l'assurance des propriétés forestières

-pas de site Natura2000

-présence de forêt "naturelle" définie par une quasi absence d'intervention humaine

-présence de récolte de bois pour charbon de bois

► Règles de diffusion

Arrondis

Certains totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des rubriques ou des différents niveaux géographiques ou critères : en effet, l'arrondi de la somme n'est pas forcément égal à la somme des arrondis selon le procédé utilisé. Cependant, les différences ne peuvent excéder quelques unités.

Secret statistique

Ne sont pas publiés les résultats qui concernent moins de trois propriétaires de forêt privée, ou dès lors qu'une propriété forestière contribuerait à plus de 85% du résultat. La mention « s » remplace les données pour lesquelles ces règles doivent s'appliquer.

► Pour en savoir plus :

Primeur N° 306 Structure de la forêt privée en 2012 - Des objectifs de production pour un tiers des propriétaires, décembre 2013.

Chiffres et données N° 144 - Structure de la propriété forestière privée en 1999, novembre 2002.

Primeur n° 90 Structure de la forêt privée en 1999 – La forêt privée morcelée, avril 2001

AGRESTE – Mars 2014 – <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>